Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 035-200085884-20230911-20230653-DE

PIRÉ CHANCÉ

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 11 Septembre 2023

Nombre de conseillers : **En exercice :** 24 **Présents :** 20 **Votants :** 21

L'an deux mille vingt-trois le onze septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire.

Présents : MM. Dominique DENIEUL, M. Allain TESSIER, Mme Christelle GAUTIER, M. Sylvain GARNIER, Mme Armelle HAUCHECORNE, M. Michel RIOU, Mme Alexandra JOUADÉ, M. Ludovic CROYAL, M. Jean-Baptiste LEBOUC, Mme Renée FOUGERES, M. Alain HERVAGAULT, Mme Florence DE BLIGNIERES, Mme Christine AGIER, Mme Martine JOUANNET, Mme Marie-Jeanne LESAGE, Mme Anne MALLET, M. Michel LAISNÉ, M. Gilles THIÉBOT, M. Julien CORBIN, M. Yohann VAULÉON.

Absents : M. Jean-Benoît DUFOUR, M. Anthony CALVAR, Mme GADBY Magali.

Procurations : Mme BELIN Clotilde à Mr Gilles THIEBOT

Secrétaire de séance : Mr Gilles THIEBOT

Date de convocation : 05/09/2023

2023-06-53 – URBANISME // Modification n°3 du PLU de Piré sur Seiche

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 Janvier 2015 n°2015-01-01 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 02 Mai 2022 n°2022-05-46 approuvant la décision de modifier le plan local d'urbanisme et les motivations pour engager la procédure de modification n°3 du PLU ;

Vu l'arrêté municipal n° 2023/ADM/03 en date du 22 février 2023 soumettant la modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Entendu les remarques émises par les personnes publiques associées (PPA) auxquelles le dossier a été notifié,
Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les résultats de la notification du projet de modification n°3 du PLU aux PPA justifie une adaptation mineure du règlement littéral, article 2.3 de la zone 1AUh, visant à assurer le bon respect du code de l'urbanisme quant à la notion de compatibilité entre les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement littéral ;
Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne justifient aucun changement à la modification prévue ;
Considérant que la modification du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-43 du code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 035-200085884-20230911-20230653-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la modification n°3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente**
- **La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité. Conformément à l'article R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :**
  - **D'un affichage en mairie durant un mois,**
  - **D'une mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans les journaux suivants, diffusés dans le département : Ouest France**
- **Dit que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Piré-Chancé ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer et que dans les locaux de la préfecture de Rennes.**
- **Dit que la présente délibération sera exécutoire dès réception par le préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.**
- **La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, est transmise au sous-préfet.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire,
M. Dominique DENIEUL

Mairie de PIRÉ-CHANCÉ (Ille-et-Vilaine)